



Deménagement avec mon fils à 1000 kms

Par **fabrice**, le **01/06/2009** à **11:34**

bonjour,
Mon ex femme va demenager dans le sud de la france nous sommes divorcés et je verse une pension pour mon fils, elle demenage pour des raisons personnels non pas à cause d'une mutation ou licenciement.
J'aimerais savoir qui va prendre en charges les frais de train pour que mon fils vienne pendant les vacances ?
aujourd'hui l'enfant de 12 ans était dans une école public il doit aller dans une école privé qui va devoir prendre en charge les frais de scolarité ?
dois je prendre un avocat pour lui signifier tout cela par écrit ?
dans l'attente de votre réponse
cordialement;

Par **Marion2**, le **01/06/2009** à **11:56**

Bonjour,
Vous pouvez saisir le Juge aux Affaires Familiales par courrier recommandé AR en expliquant la situation et en demandant comment doivent être répartis les frais de transport pour votre fils lors de l'exercice de votre droit de visite et d'hébergement.
Idem pour les frais de scolarité.
Un avocat n'est pas nécessaire.
Cordialement.